

Compte rendu du conseil d'établissement du 10 mai 2021

Présents :

Membres des représentants :

M. Denis NOIROT-DUVAL Conseiller municipal délégué
Mme Loubna BENHORMA Directrice Générale Adjointe
Mme Corinne LANCIER Directrice de la Culture

Membres de l'équipe pédagogique :

M. Jacques LOISEAU Responsable pédagogique
Mme Isabelle MATHIS Coordinatrice Formation musicale
M. Pascal PREMIER Coordinateur Parcours Découverte

Mr. Erwan PERROT Médiateur culturel

Membre de l'équipe administrative :

Mme Evelyne CLAIN Assistante administrative
M. Philippe BORRY Assistant pédagogique

Membres désignés :

Mme Ghyslaine BOURDAUD Présidente de l'APE
M. Jean-Louis BERLAND Trésorier de l'APE

Excusées :

Sophie Rigault, Maire de Saint-Michel-sur-Orge

Karina Labrouve-Kromwell
Coordinatrice des Interventions en Milieu Scolaire

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu du CE du 19.10.
- Point sur la situation sanitaire.
- Déroulement des examens de fin d'année.
- Présentation des réinscriptions et inscriptions de l'année 21/22.
- Mission de l'accompagnatrice piano.
- Projet du cinquantenaire.
- Questions diverses.
- Prochain conseil d'établissement le mardi 5 octobre 2021 à 18 heures (sous réserve).

Validation du compte rendu du CE précédent :

Correction de la date du précédent CE dans le compte rendu (du 12 au lieu du 19 octobre)

Demande de l'APE de précision sur le budget de l'Ecole d'Arts suite aux arbitrages intervenus après le conseil d'établissement du 12.10.2020

Le budget pour l'année 2021 s'élève à 25.000 euros soit une augmentation de 5.000 euros par rapport à l'année 2020 ; augmentation qui prend en compte l'organisation le cinquantenaire du conservatoire (devenu Ecole d'Arts). Un budget de 21.000 euros investissement a également été voté dont 10.000 euros prévus afin de mettre en corrélation l'aménagement de l'auditorium et les nouvelles fonctionnalités de ce dernier. Ce projet d'investissement est à l'arrêt car la réflexion sur l'aménagement de ce lieu est en cours d'affinage.

Point sur la situation sanitaire : intervention de Corinne LANCIER.

Suite aux annonces gouvernementales, l'école d'Arts accueillera les mineurs et les majeurs dès le 19 mai, excepté pour les collectifs du Chœur du Monde, des chœurs de Saint-Michel et de chant lyrique pour lesquels l'accès aux cours est programmé au 1^{er} juillet (veille de la fermeture estivale). Les cours individuels de chant lyrique sont eux, accessibles dès le 19 mai.

Erwan PERROT apporte la précision du couvre-feu à 21h à partir du 19 mai aura une nouvelle incidence sur le planning Aussi afin de préparer le retour de tous élèves dans les locaux de l'école d'arts le 19 mai, une concertation d'équipe est en cours.

Concernant la préparation aux examens de fin d'année, l'école d'Arts a adapté les conditions d'accueil des candidats dans le respect strict des obligations sanitaires : prise de rendez-vous avec réservation de salle, dès le 26 avril à la reprise des cours des collégiens.

Concernant la salle de spectacle, des précisions sont encore attendues sur le protocole exact à appliquer. Des données sur les jauges ont toutefois été déjà divulguées : 35% de la capacité au 19 mai ; 65% au 1^{er} juin, conditionnés à l'espace requis entre 2 sièges.

Report du cinquantenaire du conservatoire : Intervention de Denis NOIROT-DUVAL.

Ce sujet est abordé en lien avec le point précédant puisque le contexte sanitaire et les différentes mesures gouvernementales induites nous ont conduit, à grand regret, à reporter cet événement. En effet à l'annonce du 3^{ème} confinement les possibilités de répétitions des musiciens s'amenuisant considérablement, à ceci s'ajoutait aucune annonce de perspective d'ouverture des salles de spectacles, et le report des élections départementales et régionales de mars aux 20 et 27 juin (le Centre Culturel est bureau de vote et centralisateur).

Compte tenu des délais « incertains » restants, il a été décidé de se concentrer sur la priorité de maintenir les examens de fin d'année dans les meilleures conditions possibles.

Le travail de préparation avancé pour célébrer cet anniversaire reste donc en suspens : projet Beethoven, spectacles professeurs/anciens élèves, spectacles des élèves, activités jeunes enfants, fête sur le parvis, remise de diplômes des lauréats à l'examen de fin de cycle, exposition photos. Le report de cette manifestation n'est pas encore fixé, dans l'attente de l'avenir sanitaire pour la rentrée.

Déroulement des examens : intervention de Jacques LOISEAU.

Les examens de fin de cycle seront le seul gros événement de l'année 2020-2021. Consciente de toute l'importance que revêt cette session particulière, toute l'équipe pédagogique a redoublé de travail pour accompagner au mieux les candidats dans leur préparation et dans l'organisation de ces journées.

Il faut souligner la qualité du travail fourni collectivement par l'ensemble de l'équipe : établissement des grilles d'évaluation personnalisées tenant compte du contexte et des pré requis ; fiches de suivi individuel compilant l'ensemble des pratiques collectives de chaque candidat depuis le début du cycle; concertation avec les différents partenaires des conservatoires de l'Île-de-France ; qualité des jurys recrutés ; organisation fonctionnelle des journées d'examens permettant une sérénité pour les candidats et le jury.

Une seule journée est programmée pour les examens de pratique instrumentale, le samedi 5 juin. L'examen de fin de cycle de Formation Musicale aura lieu la semaine précédente. Il est à noter que pour la première fois aura lieu un examen de fin de cycle 3 ; c'est un événement dans l'événement !

Deux présidences de jury : une pour l'examen de fin de cycle pour la pratique guitare et piano, assurée par Ann BOIRAL directrice du Conservatoire de Villemoison ; une pour la pratique cordes, vents, chant, batterie assurée par Jacques LOISEAU.

Le niveau des élèves stagne un peu mais l'examen devrait bien se passer pour tous, d'autant que la Formation Musicale a été réorganisée pour être au plus près des acquis nécessaires ainsi que de nouvelles compétences en direction de la pratique amateur. Mais Isabelle MATHIS relève la grande motivation des candidats malgré des conditions souvent compliquées de connexion internet et les difficultés d'interaction liées aux cours collectifs en visioconférence. Jacques LOISEAU remercie Isabelle pour la qualité de son travail et sa grande proximité avec ses élèves. Il est également à souligner le travail de qualité fourni par Valérie VER, accompagnatrice piano, dans la préparation des candidats avec un planning adapté.

Questions diverses (intervenues tout au long du conseil d'établissement, regroupées pour une meilleure cohérence de lecture) :

- Mme BOURDAUD questionne sur les évaluations des élèves qui ne passent pas l'examen de fin de cycle.

Réponse de Jacques LOISEAU : chaque professeur a été libre de restituer ou non les évaluations de leurs élèves (sous la forme d'un bulletin) au vu des conditions sanitaires qui ont complexifié les acquisitions.

Jean-Louis BERLAND relève qu'il aurait été nécessaire d'informer les parents de cette disposition.

- Mme BOURDAUD demande que soit précisé l'organigramme de l'école d'Arts et les relations professeurs et équipe administrative ;

Loubna BENGHORMA explicite le rôle de l'équipe administrative, composée d'un assistant pédagogique et d'une assistante administrative et d'accueil, qui facilite le lien familles/professeurs et qui sont une ressource afin que les professeurs puissent se consacrer à leur activité d'enseignement. Le responsable pédagogique quant à lui est le garant pédagogique et le garant du projet d'établissement ; il coordonne les actions des professeurs sur le plan des enseignements et le parcours des élèves. Le médiateur culturel est chargé de la communication de l'école d'art et de la coordination des projets fédérateurs, en interface avec les partenaires et les régisseurs de la salle de spectacle. Il est garant aussi de la planification des salles utilisées par l'école d'arts et les partenaires extérieurs.

- Mme BOURDAUD rapporte les difficultés rencontrées le 5 mai par l'APE qui a reçu de nombreux appels de familles n'ayant pas reçu l'information concernant les modalités de reprise et des problèmes de lien internet, précise M. BERLAND.

Corinne LANCIER indique que la diffusion des informations concernant les différentes ouvertures, fermetures et protocoles du contexte sanitaire sont liés aux décisions gouvernementales, préfectorales et transmises dès confirmation de la préfecture et du cabinet du Maire qui est tributaire des modalités d'application transmises par les instances dans les délais impossibles à tenir (la veille au soir pour le lendemain, quand ce n'est pas le jour même). Nous avons eu à cœur de transmettre aux familles toutes les informations confirmées par mail doublé d'un sms (et d'appels pour certaines) aussi promptement que possible dans le respect des procédures.

Isabelle MATHIS explique que le 5 mai, elle a rencontré des problèmes de connexion internet ; et Erwan PERROT précise que les cours FM étant collectifs, ce seul incident informatique a évidemment touché un certain nombre de familles et induit une multiplicité des appels ; inévitablement le standard peut subir un encombrement.

- Mme BOURDAUD s'interroge sur les délais de remplacement des professeurs absents et de l'incidence que cela peut avoir sur les réinscriptions.

Jacques LOISEAU répond que des remplacements sont prévus mais tributaire d'un délai respectueux vis-à-vis des professeurs absents. Par ailleurs trouver un remplaçant est parfois difficile pour certains enseignements. A noter que tous les remplacements de longue durée ont été remplacés sans condition. M. NOIROT-DUVAL évoque l'aspect humain et délicat à prendre en compte lors des décisions face aux professeurs absents et donc malades.

- M. BERLAND interroge sur la diffusion du Projet d'établissement validé : pourquoi n'est-il pas dans la plaquette qui accompagne les formulaires d'inscription/réinscription, ni sur le site de la ville ?

Corinne LANCIER explique que tous les professeurs ont dans leur casier le document papier et que la diffusion plus large sera effectuée après les retours de ces derniers.

Présentation des réinscriptions et inscriptions pour l'année 2021-2022 : intervention de Jacques LOISEAU.

L'école d'Arts a revu ses procédures d'inscription et de réinscription des élèves pour l'année 2021-2022. Afin d'optimiser la rentrée, l'école d'Arts a opté pour une gestion papier.

Les réinscriptions du 3 mai au 12 juin : chaque élève a reçu un formulaire papier par voie postale et également un mail à remplir et à retourner par scan et mail ou directement à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'école d'Arts.

Une fois compilés, l'équipe administrative procède à la saisie dans le logiciel des dossiers reçus.

Le 5 juin, après le passage des examens et la validation des cycles des élèves concernés, sera procédée la bascule sur l'année prochaine. Nous aurons alors le nombre exact d'élèves réinscrits pour l'année à venir.

Les inscriptions du 14 juin au 10 juillet : une réponse rapide pourra être donnée aux familles puisque nous aurons, à la fin de la période de réinscription le nombre exact d'élèves déjà positionnés dans chaque discipline.

Mission de l'accompagnatrice : intervention de Jacques LOISEAU.

Les missions de Valérie VER, accompagnatrice ont été recentrées sur les examens de fin de cycle.

Merci à elle pour tout le travail effectué en lien avec les autres professeurs pour affiner et adapter les plannings d'accompagnement.

Prochain conseil d'établissement

La date du mardi 5 octobre 2021 à 18 heures est avancée mais reste à confirmer, notamment en fonction des disponibilités de Mme Le Maire et de celles des professeurs conviés.

Remerciements à tous de votre présence de Denis NOIROT-DUVAL